

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION
DE LA PAIX**

MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : République démocratique du Congo	
TITRE DU PROJET : Renforcer la cohésion sociale et la confiance entre la population et les autorités à travers la police de proximité, le dialogue et la revitalisation socio-économique	
Modalité de financement du PBF: <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : - OIM - PNUD - ONU FEMMES	
Date approximative de démarrage du projet¹: 1 juin 2020 Durée du projet en mois :² 18 mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Tshikapa, Kasai	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF: <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : OIM : \$ 2,444,129 PNUD: \$ 1,231,356 ONU FEMMES: \$ 879,540 Total PBF : \$ 4,555,025	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

USD 370,000 (fonds propres du HCR) pour contribuer à un environnement favorable à la relance socio-économique et à la consolidation de la paix est rétabli dans le Kasai et Kasai Central

PBF 1^{ère} tranche (40%):

OIM: \$ 977,651.74
 PNUD: \$ 492,542.40
 ONUFEMMES: \$ 351,816.00

PBF 2^{ème} tranche* (30%):

OIM: \$ 733,238.80
 PNUD: \$ 369,406.80
 UNUFEMMES: \$ 263,862.00

PBF 3^{ème} tranche* (30%):

OIM: \$ 733,238.80
 PNUD: \$ 369,406.80
 UNUFEMMES: \$ 263,862.00

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

L'analyse des conflits et des enjeux socio-économiques, sécuritaires, et politiques dans la province du Kasai permet de comprendre qu'il y a un besoin urgent de palier au vide sécuritaire dans la province, de renforcer la cohésion sociale intra et intercommunautaire et de consolider les acquis de paix obtenus depuis l'accalmie qui a suivi les vagues de violence de 2016-2017. L'introduction de la police de proximité dans la province de Tshikapa permettra d'améliorer les relations entre les forces de sécurité et la population et ainsi de contribuer à renforcer l'autorité de l'Etat et à sécuriser les communautés dans une approche participative. Le développement d'une gestion locale et participative des questions de sécurité combiné à la création d'opportunités socioéconomiques durables, en particulier pour les jeunes et les femmes, permettront de prévenir une résurgence des violences intercommunautaires et intracommunautaires, de réduire les vulnérabilités et de contribuer au renforcement de la gouvernance et du développement local afin de consolider la paix dans la province. Le projet permettra également d'engager d'autres partenaires financiers, dont DFID et la Banque Mondiale qui prévoient d'investir dans le processus de stabilisation et de consolidation de la paix dans la province du Kasai, sans avoir pour autant préciser un engagement programmatique.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Une consultation a été faite avec la partie nationale notamment avec la Direction des études et planification et la cellule de la réforme de la Police Nationale Congolaise (PNC) pour une réflexion préliminaire sur la stratégie de mise en œuvre du projet. Le projet est aligné et s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération entre l'OIM et la PNC signé le 22 janvier 2019.

Une délégation UNPOL s'est rendue à Tshikapa en décembre 2019 pour évaluer la situation sécuritaire et mener des discussions avec les autorités provinciales, dont la Police, sur la nature des besoins urgents en matière de renforcement de capacités en conformité avec les objectifs de transition.

<p>Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : <u> 2 </u></p> <p>Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :</p> <p>41.72% 1,019,671 USD</p>
<p>Degré de risque du projet⁴ : <u> 1 </u></p>
<p>Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : 1.2 _____</p> <p>Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :</p> <p>Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue :</p> <p>Le projet contribue à l'ODD 16 visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », et principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ODD 16.1 visant à « Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ». - ODD 16.3 : « Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité ». - ODD 16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes - ODD 16.7 : « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ». <p>En outre, le projet contribue également à l'ODD 5 qui vise à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, à travers ses trois cibles » à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5.1: Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles - 5.2: Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation - 5.5: Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Le projet contribue aussi aux cibles ODD 8.6 visant à « **réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation** » et 8.7 « prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, (...), interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats (...) ».

Ce projet est aussi en ligne avec les objectifs stratégiques de la réforme de la Police nationale congolaise conformément au PAQ2 (2020-2024) validé avec l'appui de la MONUSCO par le comité national de suivi de la réforme (CSR) le 12.12.2019. Ce PAQ vise la transformation de la PNC en une Police démocratique, à l'écoute de sa population et respectueuse des droits humains.

Le cas échéant, Objectif National Stratégique auquel le projet contribue :

Le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) de la RDC traduit une vision à très long terme du développement à l'horizon 2050 en fixant, pour l'action publique, sept (7) orientations stratégiques principales. La première (1ère) parmi ces orientations, inscrit la Réforme de la Police dans les priorités de l'action gouvernementale, à savoir : « Consolidation de la sécurité et de la démocratie pour des institutions fortes et stables et pour une meilleure gouvernance. A cet effet, le pays consolidera ses efforts pour affirmer l'autorité de l'Etat, renforcer la gouvernance tant politique qu'économique et améliorer l'efficacité des institutions publiques grâce à la mise en place d'une administration publique, d'une armée et d'une police efficaces et dévouées » .

<p>Type de demande :</p> <p>Nouveau projet <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet <input type="checkbox"/></p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :</p> <p>USD XXXXX</p> <p>Brève justification de la révision:</p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
--	---

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶</p> <p>Fabien SAMBUSSI</p> <p>Signature : </p> <p>Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)</p> <p>Date et visa : 01/07/2020</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>MOUNEMBOUE DAKOU MARE</p> <p>Nom : ELISÉE</p> <p>Signature </p> <p>Titre : Vice Premier Ministre, Ministre des Plans</p> <p>Date et visa :</p>
<p>Dominic SAM</p> <p>Représentant Résident</p> <p>Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa 09-jui7.-2020</p>	<p>Awa Ndiaye Seck</p> <p>Représentante Résidente</p> <p>ONU FEMMES</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa :</p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom</p> <p>Signature </p> <p>Date & visa : Koudoua 5/8/20.</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représentant :</p> <p>Signature </p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date & visa : 9 September 2020</p>



⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement l'**analyse de conflit** et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.

Issue du nouveau découpage administratif de la RDC, la province du Kasai (dont le chef-lieu est Tshikapa) a été le théâtre à partir de 2016 de violents affrontements entre des milices locales (Kamuina Nsapu, Bana Mura et Ecurie Pembe, en particulier) et les forces de sécurité (Police, Armée, Renseignements). L'évènement déclencheur de ce conflit fut l'assassinat de Jean Pierre Mpandi, dans le territoire de Dibaya (Province du Kasai Central), suite à un différend l'opposant à l'État, qui refusait de reconnaître officiellement/administrativement son titre de chef coutumier Kamuina Nsapu⁷. De nombreux jeunes, femmes et hommes, parfois des enfants, ont été enrôlés dans les groupes armés, notamment à travers des recrutements mystico-religieux. Ce conflit, à l'origine coutumière localisée, s'est rapidement étendu dans l'ensemble de la province du Kasai Central et du Kasai, où il a été alimenté par des tensions interethniques latentes (le poids économique et politique des Lubaphones étant contesté par les Tchokwe, les Tetela et les Pende), par l'instrumentalisation du conflit par les autorités politiques centrales et par un ressentiment général en raison de la marginalisation économique, politique et sociale des jeunes et des femmes.

Le conflit a eu des conséquences humanitaires et sociales dramatiques sur les populations : des milliers de personnes ont trouvé la mort et environ un million et demi de personnes se sont déplacées pour fuir les violences, dont certaines ont traversé la frontière pour trouver refuge en Angola.

Le Kasai demeure une province particulièrement fragile en raison d'un retard dans son développement économique et de conflits intercommunautaires latents qui trouvent leur origine dans :

- La dichotomie entre l'autorité coutumière et l'autorité de l'État ;
- Le manque de mécanismes effectifs de résolution des conflits coutumiers (notamment de succession) et l'ingérence et/ou la manipulation par l'État central;
- Le manque d'opportunités socioéconomiques durables pour les jeunes et les femmes ;
- L'absence d'une stratégie nationale/provinciale d'intégration sociale et inter-ethnique axée sur la participation inclusive à la gouvernance locale.

Par ailleurs, la faiblesse de l'autorité de l'État correspond également à une des causes structurelles des conflits sur tout le territoire. Elle se manifeste dans le Kasai par l'absence des institutions de sécurité capables d'assurer l'État de droit et la protection des citoyens face à la criminalité et aux violences perpétrées par les groupes armés. Ce vide sécuritaire contribue ensuite à alimenter le manque de confiance de la population envers l'État et à perpétuer les conflits intercommunautaires. Dans la province du Kasai, les effectifs de la Police Nationale Congolaise (PNC), des FARDC, de la Direction Générale des Migrations (DGM) et de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) sont

⁷ Titre honorifique du chef des Bajila Kasanga, un clan de la tribu Lulua

largement concentrés à Tshikapa-ville,⁸. La présence de ces institutions en dehors de Tshikapa ainsi que leurs effectifs et leurs capacités techniques et opérationnelles sont très limités. En effet, la PNC compte un effectif de 3 110 agents dans toute la province, pour une population estimée à 3 199 891 personnes. Le ratio actuel d'agents de police par nombre d'habitant dans le Kasai est donc de 0.68 pour mille (3110 PNC/4567 000 Population), bien en dessous du standard international de 1 policier/264 personne (UNPOL). A la faiblesse en ressources humaines, s'ajoute le manque de formation des forces de sécurité, ainsi que le manque d'infrastructures et de moyens logistiques, qui a été largement accentué par la destruction et les pillages commis lors du conflit « Kamuina Nsapu » de 2016.

D'un autre côté, les forces de sécurité (Police/Armée) jouent un double rôle dans la dynamique des conflits locaux : d'une part, ils luttent contre la violence armée mais, d'autre part, certains de leurs éléments, sont à l'origine des violations des droits de l'homme, y compris des violences sexuelles et des extorsions envers la population locale. Par conséquent, les communautés locales perçoivent plus souvent les forces de sécurité comme une menace plutôt que comme des garants de la sécurité et de la paix, ce qui contribue à renforcer le manque de confiance entre la population et l'État.

L'exclusion des femmes et des jeunes dans les mécanismes de gouvernance locale et de résolution des conflits locaux contribue également à fragiliser les capacités locales, à consolider la paix et à prévenir les conflits. Les inégalités basées sur le genre sont fréquentes dans le Kasai, à travers de nombreuses pratiques discriminatoires envers les femmes et les filles, et aggravent ainsi la vulnérabilité socioéconomique des femmes et des jeunes filles. L'ampleur des violences basées sur le genre est très élevée, et est largement exacerbée par les conflits. Selon l'étude sur la cartographie et la typologie des VSBG de 2015, 59,2% des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi des violences domestiques dans la province de Kasai ; 49,9% au Kasai Central ; 52,1% au Kasai Oriental ; 49,7% au Lomami et 64,3% au Sankuru. La moyenne nationale est de 42,8%⁹.

Selon une enquête d'OXFAM menée en 2017 dans le Kasai¹⁰ :

- 31 % des ménages sont dirigés par des femmes. D'après les informations recueillies, beaucoup de femmes sont devenues veuves à la suite de combats et d'autres ont été rejetées par leur époux en raison de leur origine ethnique.
- L'accès à l'éducation est limité, surtout pour les filles, avec un taux d'analphabétisme d'environ 60 % en moyenne dans la région. D'après les statistiques de la Division provinciale du genre, de la famille et de l'enfance, le taux d'alphabétisation est de 66 % pour les garçons, 45 % pour les filles, 35 % chez les hommes, et 22 % seulement chez les femmes.
- Le taux de mariages précoces et mariages forcés est estimé à 28% pour la province du Kasai.
- Selon 74 % de l'ensemble des personnes interrogées, c'est l'homme qui prend les décisions concernant les dépenses du ménage. Lorsque les résultats sont ventilés par genre, il apparaît que 82 % des hommes interrogés disent prendre ces décisions.

⁸ Rapport UNPOL octobre 2019 : Stratégie de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des Kasai : Plan de renforcement des capacités de la PNC dans les trois provinces du Kasai

⁹ Typologie et Cartographie des violences sexuelles et basées sur le genre en RDC, 2015 (P20-21)

¹⁰ Kasai: la province oubliée de la RDC: évaluation des questions liées au genre Octobre-novembre 2017 (<https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620410/rr-kasai-drc-gender-assessment-020218-fr.pdf?sequence=8&isAllowed=y>)

Depuis mi-2018, la situation sécuritaire s'est améliorée à travers la province. Cependant, des poches résiduelles de conflits opposant des milices à revendication ethnique (groupes d'autodéfense communautaires) persistent. En effet, en réaction à l'insécurité causée par la crise « Kamuina Nsapu » de 2016, d'autres groupes ethniques (en particulier les Tchokwe, les Tetela et les Pende) ont constitué des groupes d'autodéfense pour assurer leur propre sécurité. Malgré la démobilisation de nombreux miliciens 'Kamuina Nsapu', les Bana Mura et Ecurie Mbembe refusent de déposer les armes aux autorités par peur pour leur propre sécurité. Ce phénomène s'est répandu à travers toute la province, à tel point que des affrontements entre groupes ethniques pourraient ressurgir si des progrès ne sont pas réalisés pour la restauration de l'autorité de l'État et la consolidation de la paix. Cette situation est accentuée par le manque d'opportunités socioéconomiques pour les jeunes, l'accès limité aux services sociaux de base et le vide sécuritaire, qui sont les freins principaux à la consolidation de la paix. De nouvelles tensions sont aussi apparues, liées notamment au retour massif de ressortissants congolais d'Angola et la démobilisation spontanée de nombreux miliciens Kamuina Nsapu dans les provinces du Kasai et du Kasai Central. Dans le contexte de démobilisation spontanée, les femmes et les filles constituent la catégorie la plus vulnérable, objet de discrimination par le fait non seulement d'avoir appartenu aux milices mais aussi d'être marginalisées au sein de la communauté, surtout en cas de grossesses survenues durant le conflit.

Même si les défis sont particulièrement importants, plusieurs facteurs offrent une fenêtre d'opportunité pour consolider la paix dans la province du Kasai :

- La configuration politique actuelle du pays avec la transition pacifique du pouvoir politique en RDC au début de l'année 2019 (nouveau Président originaire de l'espace Kasai) ;
- L'engagement affirmé des nouvelles autorités au niveau national et provincial de consolider la paix dans le Kasai ;
- La volonté affirmée des acteurs humanitaires, de développement et de paix de collaborer avec la partie nationale dans le cadre de l'approche « triple nexus », qui priorise les provinces du Kasai parmi ses zones d'intervention géographique ;
- Le mouvement de démobilisation spontanée des ex-miliciens Kamuina Nsapu et la mise en place de stratégies d'accompagnement et de réintégration ;
- la validation par le Comité de Suivi de la Réforme de la Police (CSR) du PAQ2 de la réforme de la PNC
- L'adoption par la RDC d'un plan d'action national 1325 de la 2^{ème} génération adressant les axes de prévention, de participation, de protection et de relèvement et ;
- L'intérêt exprimé par plusieurs bailleurs, dont DFID et la Banque Mondiale, de renforcer leur appui dans la province du Kasai.

- b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.

Ce projet s'inscrit en phase avec les priorités du Gouvernement de la République Démocratique du Congo notamment au Pilier II du Plan National Stratégique de Développement (2020-2024) (PNSD): Renforcement de la gouvernance institutionnelle et économique qui identifie les grands axes de gouvernance judiciaire, politique et sécuritaire et de la gouvernance économique. Depuis l'alternance

politique pacifique intervenue dans le pays avec les élections de décembre 2018, il est noté une volonté manifeste de l'État Congolais de multiplier les initiatives visant à la consolidation de la paix, la sécurisation et la restauration de l'autorité de l'État dans les zones concernées. Les autorités nationales sont favorables à la mise en œuvre d'approches communautaires afin de résoudre pacifiquement les conflits intra- et intercommunautaires, comme dans le cadre du Programme national de Stabilisation et reconstruction des zones sorties des conflits armés (STAREC). Cette approche communautaire implique que les communautés participent activement et de manière significative à tous les aspects de la vie politique, sécuritaire, économique et sociale (identification des problèmes, établissement des priorités et suggestion, conception, mise en œuvre et évaluation des solutions), avec pour effet de renforcer le rôle de chef communautaire en tant que force motrice du changement. Le projet se nourrit des interventions menées dans le cadre de la stratégie de stabilisation (ISSSS) ; le Plan de Stabilisation intervient aussi bien au niveau institutionnel que communautaire et individuel en cherchant à reconstruire des liens forts de confiance entre l'Etat et les communautés.

Le nouveau Président de la République a également inscrit dans les priorités nationales, la promotion des droits des femmes, afin de renforcer leur participation active dans la société. Cela passe notamment par le renforcement du rôle des femmes dans la prévention, le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Ainsi, le projet s'aligne sur le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) qui reprend en son sein les priorités présidentielles, ainsi que sur le plan d'action national de deuxième génération de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui démontre la volonté du Gouvernement à traduire dans les faits les engagements de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité, notamment pour ce qui concerne les objectifs 1, 4, 6, 8, 9, 10 et 11 :

- Objectif 1. Contribuer à accroître à 20% le taux de la participation des femmes et des jeunes femmes au sein des institutions et mécanismes locaux, provinciaux, nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits ainsi que dans les services de sécurité
- Objectif 4. Mettre en place des mécanismes communautaires d'alerte précoce des conflits et de résolution pacifique des conflits.
- Objectif 6. Contribuer à accroître le taux de participation des femmes dans les instances de prise de décision au sein des services de sécurité.
- Objectif 8. Assurer le respect des droits des femmes, des adolescentes et jeunes femmes ainsi que d'autres personnes vulnérables et marginalisées (personnes vivant avec handicap, autochtones, réfugiées, déplacées, etc.) pendant et après les conflits.
- Objectif 9. Lutter contre l'impunité des violences sexuelles et autres violations des droits des femmes, des adolescentes et des jeunes filles pendant et après les conflits armés.
- Objectif 10. Intégrer la dimension genre dans la gestion et la résolution pacifique des conflits.
- Objectif 11. Assurer l'autonomisation socio-économique des femmes et des AJF victimes des conflits.

Le projet contribue aussi à la mise en œuvre du Plan d'Action Quinquennal de la réforme de la PNC, au Plan d'action triennal de la PNC de lutte contre les violences sexuelles en RDC, adopté en novembre 2019, avec l'objectif de réduire sensiblement les violences sexuelles (VS) commises par des éléments de la PNC et de formuler la réponse efficace et effective aux VS dans le pays, y compris la lutte contre l'impunité et la protection des victimes et des témoins.

D'une manière générale, le projet contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable

(ODD) tels que définis dans l'agenda 2030. De manière spécifique, il s'inscrit dans l'ODD 16 – Paix, Justice et Institutions Efficaces – notamment à travers ses interventions en matière de renforcement des capacités de la police et la mise en œuvre de la doctrine de police de proximité afin de renforcer la sécurisation et la protection des communautés. Par ses interventions en matière de développement d'opportunités socioéconomiques, en particulier en faveur des jeunes et des femmes, le projet s'inscrit dans la réalisation des cibles ODD 8.6 visant à « réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation » et ODD 8.7 qui vise à « prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, (...), interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats (...) ». En outre, de façon transversale, le projet contribue à la réalisation de l'ODD 5 – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, en particulier aux cibles ODD 5.1 « mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles », ODD 5.2 « éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelles et d'autres types d'exploitation » et ODD 5.5 « garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique ».

Plus spécifiquement, il s'inscrit au sein du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement de la RDC (PNUAD) 2020-2024. Les résultats escomptés par le projet contribuent directement aux effets suivants de l'axe stratégique 1 et 2 :

- Effet 1.1 : « D'ici 2024, la prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier celle des personnes vulnérables, y compris les réfugiés/déplacés, des femmes et les jeunes »;
- Effet 1.2 : « D'ici 2024, les populations vivant en RDC, plus spécifiquement les plus vulnérables (femmes, enfants, réfugiées et déplacées) jouissent de leurs droits humains, en particulier l'accès équitable à la justice, (y compris la justice juvénile), à l'identité juridique et la protection à travers le renforcement des systèmes judiciaire, sécuritaire, des capacités de veille des organisations de la société civile sur les droits humains et la redevabilité institutionnelle » ;
- Effet 2.1 : « D'ici 2024 les populations congolaises jouissent d'une croissance économique inclusive durable portée par la transformation agricole, une diversification économique ouverte aux innovations et à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes. » ;

Le projet visera à contribuer à la consolidation de la paix et à prévenir un retour au conflit ouvert dans le Kasai en soutenant le gouvernement provincial et les communautés ciblées à atténuer le vide sécuritaire au niveau local en mettant en place une police de proximité, tout en améliorant les opportunités socioéconomiques de la population pour développer des moyens de subsistance durable, y compris au sein des groupes marginalisés.

L'approche du projet sera de mettre la communauté au centre, avec pour objectif de diminuer la méfiance entre les communautés et d'améliorer les relations entre la communauté et les autorités étatiques, dont la police et les autorités locales, en intégrant les membres de la communauté dans les stratégies de renforcement de la sécurité au niveau local, et en mettant en œuvre des projets concrets qui offriront des moyens de subsistance dans les communautés les plus fragiles, en incluant les jeunes filles et les jeunes hommes.

Le projet sera développé de façon à être complémentaire avec les efforts de DDR/CVR menés par la

MONUSCO, ainsi que les programmes humanitaires d'assistance d'urgence aux retournés et aux communautés hôtes que l'UNICEF, le PAM, le HCR, et la FAO mettent en œuvre. Le projet sera également développé de façon complémentaire avec les deux projets financés par le PBF dans l'espace Kasai (Kasai Central et Kasai) : « le projet *Appui aux ex-combattants et communautés dans le cadre des démobilisations spontanées par des initiatives de réinsertion socio-économique et de justice transitionnelle au Kasai et dans le Tanganyika* », financé par le PBF et mis en œuvre par le BCNUDH, l'OIM et le PNUD, en collaboration avec la MONUSCO, qui vise à contribuer à mettre en place un processus de justice transitionnelle, y compris le renforcement de la chaîne pénale, et à procéder à la réintégration communautaire des ex-miliciens tout en participant au développement économique de la province; ii) le projet *Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasai Central*, mis en œuvre par le BCNUDH, le PNUD et Search for Common Ground, qui vise à renforcer le processus de justice transitionnelle tout en réduisant les vulnérabilités socioéconomiques des communautés. Bien que le PAJURR ne soit mené que dans le Kasai central, il est important d'avoir une cohérence entre des interventions similaires.

c) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
<p><i>Appui aux ex-combattants et communautés dans le cadre des démobilisations spontanées par des initiatives de réinsertion socio-économique et de justice transitionnelle au Kasai et dans le Tanganyika (SS KAT)</i></p> <p>Période de mise en œuvre : Décembre 2019 – Décembre 2021</p> <p>Agences d'exécution : PNUD ; OIM ; BCNUDH</p>	<p>Fonds pour la Consolidation de la Paix</p> <p>Budget : 6 000 000 USD (pour les trois provinces)</p>	<p>Justice transitionnelle : lutte contre l'impunité, renforcement de la chaîne pénale, réconciliation ; Réintégration socioéconomique communautaire : travaux HIMO, AGR ; MUSO et GIE</p>	<p>Le projet SS KAT met un accent sur le processus de justice transitionnelle en faveur de la réconciliation et de la pacification des communautés. Il s'inscrit en complémentarité avec ce projet dont l'accent est mis sur le renforcement de la sécurisation des communautés avec leur participation directe dans les mécanismes locaux de gouvernance de la sécurité. Les deux projets sont complémentaires dans leur appui global à la chaîne pénale (police et justice).</p> <p>En outre, ils ont des interventions similaires et complémentaires en matière de développement d'opportunités socioéconomiques en faveur des communautés.</p>
<p><i>Police de proximité et professionnalisation de la police au Kasai Oriental et Haut-Katanga, République Démocratique du Congo – Phase III (Feb-Sept 2020) – IOM</i></p>	<p>United States' Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs</p> <p>Budget : 2 000 000 USD</p>	<p>Formations et coaching selon la méthodologie de la police de proximité ainsi que la fourniture d'équipements et d'infrastructures</p>	<p>Ces projets ont des interventions similaires et complémentaires notamment sur les aspects de renforcement des capacités de la police. Le nouveau projet sera mis en œuvre en s'inspirant de la méthodologie et des enseignements tirés des phases précédentes des projets à Mbuji-Mayi et Lubumbashi</p>
<p><i>Appui au pilotage et mise en œuvre de la réforme de la police</i></p> <p>Période de mise en œuvre : Juillet 2020 – Juillet 2024</p>	<p>Fonds propres du PNUD & Ressources à mobiliser</p> <p>Budget : n/a</p>	<p>Appui au pilotage et mise en œuvre de la réforme de la police ; Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la PNC ;</p>	<p>Ce projet en cours de formulation s'inscrit en complémentarité avec ce projet mis en œuvre au Kasai. Nombreuses de ses interventions ont lieu au niveau central et auront ainsi de fait un impact direct sur les différentes antennes provinciales (dont le Kasai) mais la</p>

Agences d'exécution : PNUD ; UNPOL		Amélioration de la redevabilité des agents de la PNC : appui à l'Inspectorat Général de la PNC et appui à la mise en œuvre de la doctrine de police de proximité	province du Kasai est également prévue comme zone d'intervention cible en raison des défis en matière de paix et de sécurité. Ce projet contribuera à renforcer et étendre les interventions menées notamment en matière de police de proximité et de redevabilité de la PNC envers les populations.
Programme conjoint d'appui à la gouvernance locale et le développement dans les zones d'accueil des réfugiés et des déplacés en République Démocratique du Congo Agences d'exécution : UNHCR & PNUD, en collaboration avec UNPOL	Contribution Fonds UNHCR & Fonds propres PNUD Budget : 581 960 USD pour 2020	Renforcement des capacités des institutions et administrations, dont la police à fournir des services de base à l'ensemble de la population (planification inclusive et participative) et la structuration de mécanismes communautaires œuvrant en faveur de l'accueil des populations déplacées/ réfugiées/ retournées et de la cohésion sociale au sein de la communauté ainsi que dans une perspective de transformation des conflits.	Première phase du projet a eu lieu en 2019 ; 2020 phase de consolidation. L'expérience du travail avec les autorités locales/ PNC et les communautés locales accueillants des réfugiés dans le Haut-Uele pourra être mise à profit ici dans le Kasai avec les déplacés, notamment dans une perspective de renforcement de la coordination et complémentarités entre les interventions humanitaires, de paix et de développement.
Projet Réduction de Violence Communautaire de la MONUSCO	MONUSCO Budget :868 933 USD	L'appui au dialogue communautaire par des activités de sensibilisation sur la paix et la réconciliation ainsi que la réhabilitation des infrastructures sociales ; formations professionnelles, la promotion des activités génératrices de revenu et activités agricoles	Complémentarité de l'approche et des activités dans une approche de plus long terme ; complémentarité pour la sélection des bénéficiaires.

<p>Initiative de lutte contre les pratiques néfastes et pour l'autonomisation des victimes de VSBG et de promotion des droits humains dans la ville de Tshikapa, mis en œuvre en partenariat avec l'ONG BEMPRODEC</p>	<p>WPHF (Fonds des Femmes pour la Paix et l'Action Humanitaire) /Spotlight</p> <p>1 102 098 USD (Total) 189 063 USD (Kasai)</p>	<p>Les projets financés dans le cadre du Fonds des Femmes pour la Paix et l'Action Humanitaire (WPHF) en RDC ont 3 axes thématiques : la participation effective des femmes à la prévention, à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix ; le relèvement économique des femmes ; la lutte aux VSBG en situation de conflit, post-conflit et crises humanitaires.</p>	<p>Partenariat entre ONU Femmes et les organisations de la société civile dirigées par des femmes dans la prévention des VSBG et de la prise en charge et du relèvement des femmes survivantes. Démarrage du projet prévu en mai 2020.</p>
<p>Projet "Kwetu kundela" : Conflict analysis and research for increasing resilience and building peace in Kasai (DRC)</p> <p>Congo Research Group</p>	<p>L'Union européenne</p> <p>18 mois</p> <p>Budget total pour les 4 projets financés par l'UE : 7 000 000 EUR</p> <p>Focalisée sur les territoires de Dibaya, Kamako, Kamonia, Mweka et Tshikapa</p>	<p>Le projet produit 3 types de livrables : i) des rapports bimestriels sur la situation politico-sécuritaire dans les deux provinces ; ii) trois rapports thématiques qui vont sortir entre fin mai et fin août (l'un sur le pouvoir coutumier au Kasai, un autre sur l'impact du COVID sur la situation politico-sécuritaire, et un troisième sur les facteurs qui influencent la consolidation de la paix) ; iii) des biographies en ligne des acteurs politiques clés de la région</p>	<p>Le type d'intervention et les livrables sont complémentaires. Ce projet assurera la coordination et la collaboration avec le partenaire pour s'assurer que les analyses détaillées peuvent éclairer les aspects de dialogue du projet tels que le CLSP afin de créer des synergies sur les aspects de cohésion sociale.</p>
<p>Promotion et protection des droits au logement, terre et propriété (LTP) des personnes affectées par le déplacement dans les provinces du Kasai et Kasai-Central</p> <p>Norwegian Refugee Council (NRC)</p>		<p>Le projet cible les déplacés internes et les rapatriés d'Angola pour renforcer leurs moyens de subsistance, l'accès à la terre et l'acceptation par la communauté</p>	<p>Complémentarité: le projet ne ciblera pas les mêmes zones et la coordination sur le terrain permettra d'éviter des chevauchements et la fourniture d'une double assistance aux bénéficiaires</p>

<p>Encourager le dialogue, faciliter la médiation et la réconciliation et renforcer la confiance entre les communautés, les autorités et les forces de sécurité</p> <p>INTERPEACE</p>		<p>Projet axé sur les processus de dialogue démocratique basés sur la recherche.</p>	<p>Complémentarité : Ce projet assurera la coordination et la collaboration avec le partenaire pour s'assurer que les leçons apprises sont prises en compte dans la création du CLSP et des processus d'engagement communautaire.</p>
<p>Favoriser la participation des jeunes aux efforts de paix et de réconciliation dans la région du Kasai, à travers des médias locaux renforcés et citoyens</p> <p>Fondation Hironnelle</p>		<p>Soutien aux médias locaux sur les messages de consolidation de la paix ciblant spécifiquement les jeunes. Le projet a trois types de livrables (i) Produire et informer les populations grâce à un programme radiophonique de 120 minutes hebdomadaire (Ngoma Wa Kasai, Toutes les voix du Kasai) (ii) Renforcement des capacités des radios partenaires, à travers un appui technique/ équipement en matériel de production et diffusion + un appui éditorial (iii) Promotion du dialogue à travers des plateformes dédiées : notre média a permis de créer des comités de réflexion réunissant des jeunes leaders d'OSC et des femmes inspirantes au sein de leurs communautés</p>	<p>Ce projet coordonnera étroitement et collaborera avec la Fondation Hironnelle concernant les formations médias. Comme le projet financé par l'UE se terminera en aout, ce projet explorera les options pour renforcer les succès et établir une coopération potentielle</p>

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une **brève description du contenu du projet** – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

La stratégie d'intervention du projet s'inscrit dans une approche inclusive et participative visant à assurer la participation des populations et des acteurs de sécurité dans les questions relatives à la gouvernance sécuritaire. Le projet adresse les causes structurelles et sous-jacentes des conflits à travers la réduction du vide sécuritaire, le renforcement de la confiance entre la population et les symboles de l'Etat (à travers la police et la justice) et le renforcement de la résilience des communautés à travers le développement d'opportunités socioéconomiques durables, notamment en faveur des personnes les plus vulnérables.

La stratégie consiste à encourager les communautés et la police à agir ensemble dans la prévention et la gestion des problématiques sécuritaires et des conflits inter et intra-communautaires.

L'approche « police de proximité » sera axée sur la consultation et la participation directe des communautés à la résolution des problématiques sécuritaires identifiées dans la zone. Il s'agit de favoriser une gestion locale, participative et transparente des questions de sécurité afin de renforcer la confiance entre les forces de sécurité et les communautés ainsi que de contribuer à améliorer la responsabilité et la redevabilité des forces de sécurité envers les communautés. Il s'agira d'une approche visant à rendre les services de police plus efficaces pour gérer et prévenir la criminalité ainsi que les éventuels conflits qui pourraient surgir au sein des communautés et/ou entre les différentes communautés. La police de proximité repose sur la reconnaissance du fait que les policiers réussiront beaucoup mieux à exercer leurs fonctions de maintien de la paix s'ils ont l'appui et la coopération des membres de la communauté. En ayant l'adhésion des communautés, la police accédera à de meilleures informations, leur permettant de lutter contre la criminalité et assurer la sécurité des populations. Des connaissances et des ressources techniques et matérielles sont donc nécessaires pour mener à bien leur mission ; ainsi il est prévu plusieurs interventions en matière de renforcement des capacités techniques et opérationnelles. La coopération avec les communautés augmentera la fiabilité et aidera la police à être plus efficace pour jouer pleinement son rôle y compris dans la prévention des conflits interethniques et /ou intercommunautaire.

Le projet soutiendra la création d'un environnement plus sûr où les communautés seront protégées pour garantir une paix durable. Une participation communautaire renforcée aidera la police à concevoir de meilleures stratégies de protection et de sécurisation. Des plans Locaux de sécurité de proximité seront donc élaborés avec la participation des leaders communautaires et des membres de communauté pour mieux prendre en compte les préoccupations et les besoins sécuritaires des populations. Les services de police de proximité s'appuieront sur le fait que les problèmes communautaires nécessitent des solutions au niveau local et une participation directe des membres de la communauté. Des plateformes telles que les Conseils Locaux de Sécurité de Proximité ainsi que les forums de quartiers permettront d'assurer la participation aux côtés de la police des représentants de la communauté tels que les leaders communautaires, la société civile, les chefs de quartier. Les opérations de patrouille de la police se feront en collaboration et en coordination avec les chefs de quartiers. Ces actions permettront de rétablir la confiance entre la police et la communauté et les problèmes sécuritaires seront réglés de manière participative et inclusive.

Le projet veillera à ce que l'égalité des sexes soit prise en compte dans toutes les activités de la police, y compris dans la prévention, la détection et les enquêtes, la protection des personnes et des biens, et le maintien de l'ordre public et de la sécurité des populations. Le projet encouragera la police à utiliser

une analyse sexospécifique et à incorporer ces considérations dans les principaux aspects des opérations de police tels que les programmes d'évaluation, de planification, de gestion, de budgétisation et de renforcement des capacités. Le projet va promouvoir une représentation non discriminatoire et adéquate des femmes et des jeunes dans la police, dans les conseils locaux de sécurité de proximité et dans les activités de relèvement communautaire. La représentation et le renforcement des capacités des femmes policières existantes seront encouragés et favorisée.

Pour les activités de relance économique, il s'agit ici d'offrir des opportunités socioéconomiques durables aux communautés, principalement aux femmes et aux jeunes à risque dans des corps de métiers particulièrement porteurs, tels que l'agriculture, le commerce, l'élevage, l'artisanat et la pêche dans les zones d'intervention. Il s'agit également de les accompagner dans le développement de leurs activités afin qu'ils puissent augmenter leur chiffre d'affaire dans le respect de l'environnement et de l'égalité de genre. Des mécanismes inclusifs et participatifs d'identification et de ciblage seront adoptés afin de permettre l'inclusion des groupes les plus vulnérables (filles, garçons, adolescents, personnes avec un handicap et victimes de violences sexuelles) sur base de critères transparents et objectifs de vulnérabilité, établis de manière collective. Il s'agira également d'identifier et de cibler les personnes ayant été affectées par le conflit (ex-miliciens, victimes, déplacés, retournés d'Angola...). Cette approche permettra de renforcer la cohésion sociale dans les communautés.

- b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement. (Note: Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

Au niveau de l'impact du projet :

Si les communautés, y compris les plus vulnérables, sont directement impliquées dans la gestion de la sécurité et dans la gouvernance locale ; et si leur qualité de vie s'améliore à travers la relance de l'économie locale, alors les vulnérabilités individuelles et les facteurs incitatifs à la violence diminueront et la cohésion sociale intra- et intercommunautaire sera renforcée.

Au niveau des effets du projet :

Si la sécurité et la perception de la sécurité s'améliorent dans les communautés ciblées par le projet, alors la confiance entre les communautés et envers l'Etat est renforcée.

Si l'économie locale est redynamisée à travers la réhabilitation des infrastructures communautaires et le développement d'activités génératrices de revenus, de façon sensible aux conflits notamment dans la sélection des travailleurs, alors les relations sociales intra- et intercommunautaires seront améliorées et le processus de développement et de pacification évoluera durablement.

Au niveau des produits :

Si les membres des communautés locales, y compris les jeunes, les femmes, les plus vulnérables et les groupes marginalisés sont intégrés dans les choix et les stratégies de la communauté en matière de sécurité, et si la doctrine de police de proximité est mise en place dans ces communautés, alors les violences criminelles et inter-ethniques diminuent et la sécurité s'améliorent.

Si les capacités techniques et opérationnelles de la PNC sont renforcées, notamment pour la mise en œuvre de la doctrine de police de proximité, alors la police sera plus capable d'assurer la protection des populations tout étant redevables et respectueuse des droits humaines ;

Si les membres de la communauté, y compris les jeunes et les femmes, participent à l'élaboration de stratégies locales en matière de sécurité, alors ils seront plus redevables et collaboreront mieux avec la police pour résoudre des problèmes sécuritaires ;

Si les policiers de proximité affrontent mieux les problèmes de quartiers, alors le risque de voir ces problèmes s'aggraver sera plus faible et la violence inter et intracommunautaire sera, par conséquent, réduite ;

Si les communautés, y compris les jeunes et les femmes sont impliquées dans les mécanismes de gouvernance sécuritaire locale, alors ils seront plus redevables envers elles-mêmes et envers les forces de sécurité ;

Si les communautés, en particulier les femmes et les jeunes, contribuent à la planification du développement local, à la réhabilitation des infrastructures communautaires et développent des activités génératrices de revenus, alors leurs vulnérabilités socioéconomiques diminueront;

Si les jeunes et les femmes bénéficient de formations, d'encadrement et de fonds de démarrage pour le développement d'activités génératrices de revenus, alors ils disposent de moyens de subsistance durables et auront moins d'incitations à rejoindre les groupes armés.

Si le tissu social est renforcé grâce au soutien économique et à l'introduction de la Police de proximité, alors les tensions inter et intracommunautaires seront réduites.

- c) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).
Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

Ce projet vise à atténuer le vide sécuritaire dans les communautés où le risque de violence est particulièrement élevé, à travers la mise en place de services de sécurité de proximité et le renforcement des opportunités de subsistance pour les plus vulnérables. Les quartiers et communes d'intervention à Tshikapa seront déterminés conjointement avec les autorités locales, et la PNC et UNPOL.

Cet objectif sera atteint à travers les interventions suivantes :

Résultat 1 : La sécurité des populations locales est renforcée grâce à la mise en place de services de sécurité de proximité

Produit 1.1 : La police a des capacités renforcées pour assurer la sécurité des populations

- Formation de base selon l'approche police de proximité (environ 120 policiers, 6 mois) dans la ville de Tshikapa ;

- Formation des cadres de la Police (tous les hauts cadres dans les 5 territoires du Kasai pour un effet de changement / d'entraînement pour les policiers placés sous leur responsabilité, même si le projet ne peut pas couvrir tous les territoires) ;
- Formation de la police sur les droits de l'homme y compris la lutte contre les VBG, la Protection Internationale, le Prévention de l'exploitation et abus sexuel (PSEA) et les principes humanitaires ;
- Équipement et déploiement des unités de police formées selon les principes de police de proximité, avec un appui en moyens logistiques et de communication afin de permettre une réponse rapide de la police dans les communautés (motos, bicyclettes et radios, ainsi que du matériel informatique et bureautique);
- Construction / réhabilitation d'un centre de formation temporaire ;
- Construction / réhabilitation des commissariats de police de référence/sous-commissariats (conformément aux objectifs généraux du projet et aux formations policières, les projets de construction vont inclure un poste de Police qui comprend un local pour l'escadron de protection de l'Enfant et lutte contre les violences sexuelles);
- Formation sur la gestion et à la maintenance des équipements et infrastructures.

Produit 1.2 : Des mécanismes de redevabilité interne et externe sont opérationnels pour améliorer la qualité des services de sécurité envers les populations

- Mise en place d'une antenne de l'Inspection Générale de la Police Nationale Congolaise (IGPNC) pour assurer le contrôle des actions menées par la PNC et assurer la redevabilité interne des forces de l'ordre ;
- Appui aux commandants d'unité pour qu'ils rendent compte de leurs actions devant les conseils locaux de sécurité et Forums de quartier (redevabilité externe) ;
- Accompagnement et coaching des unités de police de proximité avec la participation de la PNC, UNPOL et la société civile (redevabilité interne et externe)

Produit 1.3: La gestion de la sécurité au niveau communautaire est améliorée à travers une approche inclusive et participative

- Appui à la mobilisation communautaire pour améliorer la compréhension et la participation de la communauté à la sécurité et au contrôle citoyen/démocratique des services de sécurité ;
- Mise en place et fonctionnement des Conseils Locaux de Sécurité de Proximité (CLSP) et renforcement des capacités de leurs membres (synergie avec les CLPD);
- Mise à disposition de bâtiments et d'équipements pour les CLSP ;
- Mise en place des forums de quartiers et renforcement des capacités de leurs membres
- Formation des médias (radios communautaires) et des membres de la société civile sur l'introduction de la police de proximité ;
- Campagne de sensibilisation (y compris émissions de radio et tables rondes radiophoniques) sur les CLSP et les forums de quartier, la police de proximité, les rôles et responsabilités des institutions de sécurité, les principes et mécanismes de redevabilité, etc. ;
- Réalisation d'activités de rapprochement entre la population civile et les forces de sécurité ;
- Engagement des communautés, autorités locales et /ou coutumières et agents de sécurité à la promotion du Genre et la communication pour le changement de comportements (CCC) sur les SGBV.
- Développement de projets sur initiative des CLSP destinés à l'amélioration du cadre de vie commune dans les quartiers

Produit 1.4: Les Plans Locaux de sécurité de proximité sont élaborés et mis en œuvre par les communautés

- Appui à l'élaboration de diagnostics locaux de sécurité dans les zones ciblées ;
- Élaboration des Plans Locaux de Sécurité de Proximité (PLS), en lien avec les Plans locaux de paix et de développement (PLDP) intégrant l'analyse des conflits et dimension genre ;
- Plaidoyer pour la mise en œuvre du fonds CLSP ;
- Identification et mise en œuvre de projets à « impact rapide » issus des PLS (ou appui à la conception et mise en œuvre des projets locaux convenus au niveau des fora des quartiers et développés et validés par les CLSP et dont 30% sont axés sur les besoins spécifiques des femmes et des jeunes à risque (*liens avec produit 2.3*).

Résultat 2 : L'intégration sociale et économique et la résilience des communautés, en particulier celle des groupes vulnérables, est renforcée comme alternative à la violence.

Produit 2.1. Les plans locaux de paix et de développement (PLPD) intégrant l'analyse des conflits et la dimension genre, en lien avec les plans locaux de sécurité de proximité, sont élaborés et mis en œuvre,

- Renforcement des capacités des acteurs locaux dans l'élaboration de plans locaux de paix et de développement (PLPD) par les CLPD (en synergie avec les CLPS)¹¹;
- Élaboration et mise en œuvre des PLPD (intégration de l'analyse des conflits et de la dimension genre ; lien avec les PLSP es) en vue d'encadrer les interventions socioéconomiques ;

Produit 2.2 Un environnement favorable à la relance socio-économique et à la consolidation de la paix est rétabli

- Communication et mobilisation inclusive des femmes et des jeunes à risques et de la communauté ;
- Identification participative des bénéficiaires et sensibilisation des jeunes garçons et filles et des communautés à la paix et au vivre ensemble ;
- Assistance et accompagnement psycho-social des jeunes et des femmes à risques ;
- Développer des activités récréatives au profit des jeunes et des femmes (théâtres, danses traditionnelles, sport, etc.) sur des thématiques relatives à la sécurité des communautés et la promotion du « vivre ensemble » ;
- Création ou redynamisation des structures communautaires de jeunes garçons et filles;
- Faciliter la formation professionnelle des jeunes et des femmes au profit des métiers porteurs.

Par ailleurs, le HCR contribuera à ce produit, sur fonds propres à travers les activités suivantes :

- Soutien aux structures communautaires de jeunes pour la prévention des conflits et protection des droits humains ;
- Initiation des activités d'identification, de documentation, de recherche et de réunification (IDTR) ;
- Information, accueil, orientation, accompagnement, suivi pour rapprocher les jeunes des entreprises ;
- Mise en place d'un mécanisme de suivi des droits humains en termes des violations des droits (d'égalité, accès et jouissance des droits).

¹¹ Cette activité s'inscrit en synergie et complémentarité avec les interventions du projet SSKAT et la mise en place de CLPD dans les zones ciblées. Ainsi, ce projet permettra d'étendre les zones d'interventions.

Produit 2.3 Des infrastructures communautaires œuvrant à la relance socioéconomique et à la cohésion sociale des communautés, sont réhabilitées à travers la création d’emplois temporaires

- Identification participative des infrastructures communautaires à réhabiliter à travers des projets HIMO (haute intensité de main d’œuvre) ;
- Acquisition des équipements et matériels pour la conduite des travaux communautaires ;
- Conduite des travaux HIMO pour la réhabilitation des infrastructures communautaires et la constitution de l’épargne ;
- Sensibilisation des bénéficiaires à l’approche HIMO sur la constitution et la gestion d’associations, l’élaboration de plans d’affaires ainsi qu’aux thématiques de base : genre, VIH-Sida, etc.

Produit 2.4 : Les jeunes et les femmes ont accès à des moyens de subsistance durables (à travers le lancement ou le renforcement d’activités génératrices de revenus innovantes, et la capitalisation sur leur épargne constituée) contribuant à réduire leurs vulnérabilités socioéconomiques

- Création d’un système de soutien et de mentor composé par tous les acteurs communautaires dans le but de l’insertion économique des jeunes et femmes ;
- Appuyer les formations de formateurs (TOT) pour les jeunes et femmes axées sur les moyens de subsistance durables ;
- Appui-conseil pour la structuration des bénéficiaires des travaux HIMO en groupes d’intérêts économiques communs et le développement d’activités économiques rentables et durables ;
- Micro-subsidions pour multiplier l’épargne constituée sous forme de subside au démarrage (en capital, fonds de roulement ou équipement) ;
- Suivi technique et appui-conseil en gestion dans la conduite des activités économiques ; mise en réseau avec des opérateurs dans les filières.
- Identification et analyse des chaînes de valeurs et des filières porteuses dans la province du Kasai (en lien avec les activités du projet *Spontaneous Surrenders in the Kasai and Tanganyika Provinces* (SS KAT) relatives aux chaînes de valeur);
- Appui à la résolution des goulots d’étranglement dans les filières porteuses ;
- Renforcement/Développement des chaînes de valeur (production, commercialisation, transformation, structuration des acteurs, etc.).

- d) Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d’intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l’approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d’égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n’y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

Ciblage géographique

La province du Kasai est issue du nouveau découpage administratif qui n’a pas été accompagné de dotation en infrastructures et matériels logistiques appropriés pour que les autorités locales dont la Police, puissent accomplir leurs missions régaliennes convenablement. Le conflit meurtrier entre quelques communautés de la région et les autorités de l’Etat, qui a eu lieu de 2016 à 2018, a laissé des

séquelles profondes dans le tissu social et menace toujours de reprendre sur fond de conflits fonciers et identitaires. La Police locale souffre d'un manque aigu de formation (95% de ses éléments ne sont pas formés) et équipements ainsi que de logistiques, ce qui a réduit ses capacités d'intervention pour protéger la population locale et installer l'autorité de droit. En outre, cette même police est impliquée parfois dans des violations de droits de l'homme profitant de l'absence d'un mécanisme de contrôle interne qui devrait être exercé par l'antenne de l'inspection générale. La population locale est fragilisée par le conflit et se considère livrée à elle-même face aux exactions des criminels notamment celles impliquant des crimes basés sur le genre. Les conseils locaux pour la sécurité de proximité, une fois installés seront un cadre idéal pour le rapprochement entre la population et la Police et permettront surtout la gestion participative de la sécurité où le genre sera entendu et impliqué.

La zone cible de ce projet est donc la ville de Tshikapa, province du Kasai, dans les quartiers et les communes où les tensions inter-ethniques, les risques de violence et de criminalité sont les plus forts. Sur la base d'une évaluation initiale de l'équipe de UNPOL des cinq communes de la ville de Tshikapa, les quartiers suivants ont été présélectionnés en raison de défis relativement élevés liés à la criminalité et aux tensions interethniques :

- Commune de Kanzala : Kanzala Centre (poste de Police et local pour abriter l'escadron de protection de l'Enfant et lutte contre les violences sexuelles) et Kamalenge
- Commune de Mabondo : Kele et Bukito
- Commune de Dibumba 1 : Kamakondo
- Commune de Dibumba 2 : Milembe et Tshisele
- Commune de Mbumba : Lubua 2

Cette présélection sera réduite à 3 à 4 quartiers ainsi que validée et finalisée par les parties concernées au sein du comité de pilotage au début du projet. La sélection finale des zones cibles sera également coordonnée avec d'autres projets de stabilisation existants dans la zone pour éviter les doublons, y compris ceux financés par le PBF, l'Union européenne et le HCR.

Ciblage des bénéficiaires

Les femmes, les jeunes filles, les hommes, les jeunes hommes, les chefs traditionnels, les leaders communautaires, les guides religieux, les ex-chefs de milices, la PNC, les autorités administratives et coutumières seront bénéficiaires des activités de renforcement de la sécurité communautaire.

Les femmes, les hommes, les jeunes filles et les jeunes hommes participeront directement dans les activités de relèvement économique au niveau communautaire. Ainsi, 500 membres des communautés ciblées dont 5% de femmes (soit 250 femmes) et au moins 30% de jeunes filles et garçons (soit 75 jeunes garçons et 75 jeunes filles) seront sélectionnés selon des critères objectifs de vulnérabilité et des procédures transparentes pour participer aux travaux à haute intensité de main d'œuvre pour la réhabilitation des infrastructures communautaires. Les critères de sélection des participants aux travaux HIMO seront discutés avec les différentes parties prenantes et pourraient inclure, entre autres, les aspects suivants : (i) avoir plus de 16 ans à la date de démarrage des travaux, (ii) être apte physiquement et psychologiquement à participer aux travaux notamment accepter à participer et à faciliter la réalisation des objectifs du projet (iii) être membre des communautés locales (70%) et retournées (30%) ; (iv) la représentativité des groupes ethniques majeures en tenant compte des minorités.

Ces bénéficiaires directs seront également accompagnés afin de développer des activités génératrices de revenus et de s'organiser en mutuelles de solidarités. Il est ainsi prévu d'appuyer 400 individus dans le développement et la consolidation de leur AGR à travers des activités de formation, mentoring

et soutient financier. Le projet appliquera la même proportion de bénéficiaires, dont 50% des femmes (soit 200 femmes) et au moins 30% des jeunes filles et garçons (soit 60 jeunes garçons et 60 jeunes filles)

Cependant, il faut noter que les autres membres de la communauté bénéficieront également des acquis du projet, notamment de la réhabilitation des infrastructures communautaires, du développement d'activités génératrices de revenus et du renforcement des chaînes de valeur. Le projet contribue globalement à la relance de l'économie locale et des relations économiques et sociales intra- et intercommunautaires, ainsi tous les membres des communautés peuvent être considérés comme des bénéficiaires indirects.

La stratégie du 50 /50, égale nombre des femmes et des hommes bénéficiaires du projet en particulier dans les activités communautaires et de relèvement économique, sera adoptée dans le projet. Pour les activités ciblant la PNC, en raison des statistiques au sein de la PNC, le projet va cibler 10%, ce qui correspond aux cibles des femmes dans les forces de sécurité dans le PAN1325. Par ailleurs, le projet visera à contribuer au renforcement de l'autonomisation de la femme et au progrès vers l'égalité de genre.

Une consultation a été faite avec la partie nationale notamment avec la Direction des études et planification et l'unité d'appui réforme de la PNC pour une réflexion sur la stratégie de mise en œuvre du projet..

Les femmes seront bénéficiaires directement au sein de la Police elle-même à travers les formations et la qualification pour accéder aux postes de commandement. Les femmes citoyennes seront indirectement bénéficiaires en termes d'amélioration de leur protection contre les violations de leurs droits et leur participation dans les CLSP pour contribuer à la gestion de la sécurité. Des forums de quartiers spécifiques aux femmes et aux jeunes seront également organisés.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
OIM		CERF, ECHO, OFDA,	Kinshasa et les sous bureau de Mbuji-Mayi,	L'OIM RDC compte actuellement 184 staffs à	L'OIM dispose d'Experts travaillant dans des

		Canada, SIDA INL, MONUSCO Fonds de Cohérence, PBF, Banque Mondiale	Lubumbashi, Kalemie, Bukavu, Goma, Beni et Bunia.	travers le pays dont 27 expatriés et	projets d'appui à la police dans le Kasaï oriental, Haut Katanga, Nord Kivu et Sud Kivu. La coordinatrice des programmes de stabilisation et le personnel susmentionné appuiera la mise en œuvre du projet
PNUD		Canada; UNDP Core Budget; BBPS; Japon; Corée du Sud ; Suède, Norvège ; UNHCR ; Fonds de Consolidation de la Paix	Kinshasa (HQ) ; Goma ; Bukavu ; Bunia; Kisangani, Bas Uélé, Kananga et Tshikapa	Le PNUD compte un total de 244 personnes basées à Kinshasa. L'équipe à Kananga est composée de 10 membres et deux staffs sont déployés à Tshikapa	Unité Consolidation et de la Paix et Renforcement de la Démocratie (Experts juristes, gouvernance et lutte contre l'impunité ; RSS) ; Unité Croissance Inclusive et Développement Durable (Experts relèvement communautaires et résilience) ;
ONU Femmes		Suède WPHF (Japan, Germany, Spotlight) MONUSCO UBRAF Alibaba Foundation Canada	Kinshasa, Goma et Bukavu	25 membres du personnel ONU Femmes en RDC	3 experts en femmes, paix et sécurité et VSBG ; 3 expertes en participation politique et leadership féminin et 1 expert en autonomisation économique.

- b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez l'**annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

Tel que mentionné dans la section précédente, l'OIM, le PNUD et ONUFEMMES disposent déjà d'experts dans le pays et dans les localités ciblées, capables d'appuyer directement le lancement des activités du projet.

Le projet est décliné en deux axes d'intervention principaux qui seront mis en œuvre conjointement par les agences d'exécution du projet.

Axe d'intervention 1 : Les trois agences seront impliquées dans la mise en œuvre de ce premier axe d'intervention avec une répartition des rôles et responsabilités suivant les avantages comparatifs et les mandats des différentes agences. L'OIM sera responsable de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités techniques de la police avec le soutien technique d'ONU FEMMES, (notamment sur les aspects sexospécifiques des formations), ainsi que de la mise en place de mécanismes de coaching, et de renforcement des capacités opérationnelles à travers la fourniture d'équipements et d'infrastructures de police. En outre, l'OIM assurera le renforcement du lien entre la police et les communautés par le biais de la mobilisation communautaire, la mise en place de comités locaux de sécurité de proximité et de forums de quartier et le développement et l'appui à des projets à impact rapide. Le PNUD sera responsable des activités en matière de renforcement de la redevabilité interne de la police à travers l'appui à l'inspection générale et de la redevabilité externe à travers l'appui à la mise en œuvre de la doctrine de police de proximité via des conseils locaux de sécurité, l'élaboration participative et inclusive des plans locaux de sécurité et la définition conjointe de diagnostics sécuritaires.

L'OIM, le PNUD et ONU FEMMES assureront les synergies entre les interventions menées dans le cadre de ce projet ainsi que les deux autres projets PBF, notamment SS-KAT visant à appuyer la réponse au mouvement de démobilisation spontanée.

Axe d'intervention 2 : Cet axe d'intervention visant au relèvement communautaire et à la réduction des vulnérabilités socioéconomiques des communautés est sous la responsabilité du PNUD et d'ONU FEMMES. Ces activités seront mises en œuvre en étroite synergie avec l'axe d'intervention 1 et l'élaboration des plans locaux de développement. Les deux axes d'intervention sont complémentaires dans l'objectif de consolider la paix et renforcer la cohésion sociale ; ainsi un accent particulier est mis sur les femmes et les jeunes considérés comme des personnes vulnérables des communautés. Le renforcement des capacités et des compétences des jeunes et des femmes via des activités socioéconomiques (formations, travaux HIMO, développement d'AGR) contribue à réduire les vulnérabilités socioéconomiques ainsi que les discriminations et permet de relancer l'économie locale. Le PNUD et ONU FEMMES porteront en effet une attention particulière aux aspects d'égalité entre les sexes et au principe du 'leave no one behind' (Ne laisser personne pour compte) ainsi qu'aux synergies avec d'autres projets mis en œuvre dans la province (SS-KAT en particulier mais également les projets CVR de la MONUSCO).

Comité de pilotage

Afin d'assurer un suivi permanent de l'atteinte des résultats du projet, un Comité de Pilotage sera mis en place. Il sera co-présidé par un représentant du Ministère National du Plan, du Ministère de l'Intérieur ainsi que par l'OIM qui assure aussi le secrétariat. Il est aussi composé de représentants de STAREC (Coordination Nationale et Provinciale), du Gouvernement provincial (Plan, Intérieur, Genre-Famille et Enfant), de la société civile, de l'OIM, du PNUD et d'ONU FEMMES, d'UNPOL, de la PNC, du HCR et de la MONUSCO. Afin d'assurer une coordination optimale entre les activités du programme et celles des autres partenaires dans le même domaine, le comité de pilotage pourra associer dans ses délibérations d'autres partenaires si nécessaire.

Ses membres se réuniront sur une base semestrielle à Kinshasa , en se connectant régulièrement aux acteurs basés dans la province, pour discuter des avancées accomplies dans la mise en œuvre des activités, les défis rencontrés et harmoniser les données en leur possession.

Le Comité de Pilotage a pour tâches :

- L'approbation et le suivi du plan de travail, l'adoption de la stratégie de communication ;
- Le suivi et évaluation des progrès dans l'exécution du projet ;
- La coordination et harmonisation des actions ;
- L'approbation des rapports techniques et financiers périodiques présentés par l'équipe de gestion ;
- La vérification de l'état d'avancement des activités afin de proposer des réajustements éventuels ;
- De plus, le Comité de Pilotage agira en tant que mécanisme de coordination pour garantir l'harmonisation avec les autres interventions dans le domaine.

Réunions techniques

Afin d'assurer la coordination des activités et la mise en œuvre cohérente de la stratégie d'intervention du projet, des réunions de coordination technique seront organisées à Tshikapa. Elles se tiendront au minimum une fois par mois et seront convoquées par le/la coordinateur (trice) du projet et co-présidées par le Ministère de l'intérieur, le Ministère Provincial du Plan. Le/la Coordinateur (trice) du projet et toute l'équipe de gestion du projet (experts de l'OIM, du PNUD, d'ONU FEMMES) ainsi que le Coordinateur Provincial du STAREC/ou du ministère provincial du plan, les experts de la MONUSCO/UNPOL et les représentants des organisations et institutions bénéficiaires (Gouvernement provincial, administrations provinciales, PNC, ONGs locales, société civile...) participent aux réunions techniques. Afin d'assurer une coordination technique étroite sur le terrain, le comité technique comprendra également un représentant de HCR ainsi que des autres projets PBF qui mis en œuvre dans la province du Kasai.

Elles porteront sur :

- Le suivi du plan de travail ;
- La coordination et l'harmonisation des actions ;
- La formulation des recommandations à l'attention du Comité de Pilotage.

Equipe de gestion du projet

Le projet est géré par un(e) Coordonnateur (trice) de projet international, recruté par l'OIM. Il/Elle assure la coordination technique des activités de tous les partenaires suivant le plan de travail annuel adopté par le Comité de Pilotage. Il assurera la coordination avec les autres agences récipiendaires et les partenaires de mise en œuvre, ainsi qu'avec la MONUSCO et la SSU comme nécessaire. Afin d'assurer une coordination efficace, des réunions de coordination mensuelles seront organisées pour faciliter le partage d'informations, coordonner les efforts et les interventions et identifier de potentiels retards ou obstacles et d'y apporter des solutions et des rectificatifs nécessaires. Le coordonnateur sera le point focal du projet et coordonnera avec le bailleur de fonds (PBF), les autorités nationales et locales ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Il/elle est assistée par un(e) expert(e) en suivi-évaluation qui couvre l'ensemble des activités et des axes d'intervention du projet. Il/Elle travaille en collaboration étroite avec les agents de mise en œuvre et de suivi/évaluation des agences partenaires.

Le/la Coordonnateur (trice) de projet est également assisté(e) par un(e) associé(e) admin/fin pour la gestion et le suivi budgétaire basé à Tshikapa ainsi qu'un(e) ingénieur(e) qui supervisera la construction et un(e) expert(e) en gouvernance locale et mobilisation communautaire.

Pour la mise en œuvre de ce projet, l'ensemble de l'équipe du projet bénéficie de l'assistance et de l'expertise du coordinateur de programmes de réforme de la police basé à Lubumbashi et la chargée de programmes de stabilisation et relèvement basée à Kinshasa.

L'équipe de projet OIM sera également appuyée par les autres unités d'appui aux programmes notamment le département des finances, la logistique et l'unité d'appui aux programmes (PSU) ainsi que par le chargé de communication qui appuiera les stratégies de communication et de visibilité du projet définies par les équipes de terrain.

Afin de mettre en œuvre les différentes activités planifiées dans le cadre de ce projet, le PNUD recrutera deux experts nationaux respectivement en matière d'appui à la police (avec une spécialisation sur la doctrine de la police de proximité) et en matière de relèvement communautaire (avec une expérience certaine dans la réalisation de l'approche HIMO) qui seront basés à Tshikapa et travailleront en étroite collaboration avec l'équipe du projet SS-KAT présente également au Kasai. En outre, cette équipe de mise en œuvre du projet recevra le soutien technique et opérationnel de l'équipe-pays du PNUD. Il s'agit notamment des Team Leaders et Coordonnateurs des unités Consolidation de la Paix et Renforcement de la Démocratie et Croissance Inclusive et Développement Durable pour les aspects programmatiques ainsi que des unités de *procurement*, finance et logistique pour les aspects opérationnels. Les chargés de suivi-évaluation du PNUD seront également mobilisés pour contribuer au suivi et à l'évaluation des résultats et des impacts de la mise en œuvre des activités.

Pour la mise en œuvre des activités dédiées à la promotion de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes, ainsi que la prise en compte transversale du genre, ONUFEMMES déploiera une équipe composée par deux experts nationaux, en matière de participation des femmes aux instances de prise de décision au niveau communautaire et d'autonomisation économique basée à Tshikapa. Un assistant administratif et financier, cofinancé avec le projet de gouvernance inclusive du consortium BCNUDH-ONU Femmes, sera aussi déployé au Kasai. L'équipe de terrain sera appuyée par l'équipe pays d'ONU Femmes, en particulier les experts des piliers Femmes, Paix et Sécurité et Lutte contre les VBG. Au niveau opérationnel, l'équipe communication, logistique et finances accompagnera la mise en œuvre des activités.

- c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Nature du risque	Conséquence du risque	Impact & Probabilité	Stratégie de mitigation
Dégradation de la situation sécuritaire dans la zone ciblée par le projet à cause de la présence des groupes armés et/ou reprise des tensions inter communautaires	Inaccessibilité de la zone géographique notamment pour l'équipe de projet ; frein à la mise du projet ; populations exposées à des violences et des violations sérieuses des	Impact : élevé Probabilité : moyenne	Un monitoring sécuritaire sera effectué de manière permanente. L'équipe du projet suivra scrupuleusement les recommandations de UNDSS et de la MONUSCO ; garder des points focaux dans les différentes communautés afin de surveiller les risques sécuritaires et alerter sur les prémices d'une reprise de violence.

	droits de l'homme.		
<p><i>Dégradation de la situation socio-économique</i></p> <p>L'économie est particulièrement faible dans la zone.</p>	<p>Une dégradation de la situation économique dans la zone pourrait accentuer les inégalités et la précarité des populations. La mise en œuvre des activités du projet pourrait être ralentie</p>	<p>Impact : moyen</p> <p>Probabilité : moyen</p>	<p>La probabilité du risque peut être modifiée étant donné que PBF appuie actuellement des initiatives de renforcement de la cohésion sociale (projet SS KAT). Ce projet viendra en complément aux initiatives existantes car il comporte un volet de renforcement de la résilience économique. Le projet fera une analyse régulière de la situation économique locale. La composante « résilience économique » pour permettre de booster l'économie locale.</p>
<p><i>Manque d'adhésion et capacités des institutions locales à accompagner la réalisation des objectifs du projet</i></p> <p><i>de nombreuses interventions et résultats dépendent de la volonté politique et des capacités techniques et organisationnelles des institutions</i></p>	<p>Défaut de pérennisation ; manque d'adhésion politique</p>	<p>Impact : moyen</p> <p>Probabilité : faible</p>	<p>Le projet veillera à intégrer dès le début les institutions dans le lancement du projet mais également dans les différents processus de suivi-évaluation. Il s'agit d'obtenir des garanties de leur engagement aux côtés du projet dans la poursuite des résultats escomptés.</p>
<p><i>Faible implication des bénéficiaires du projet</i></p>		<p>Impact : moyen</p> <p>Probabilité : moyenne</p>	<p>L'équipe de la gestion du projet doit veiller à établir un échange régulier avec les bénéficiaires pour leur expliquer les mécanismes et le processus de la gestion du projet afin qu'ils se sentent impliqués et considérés. Le projet doit faire l'objet d'une présentation claire auprès des leaders communautaires</p>
<p><i>Pandémie Covid-19</i></p>	<p>Retard dans le démarrage des activités du projet</p>	<p>Impact : faible</p> <p>Probabilité : élevé</p>	<p>L'équipe du projet se servira des avantages qu'offre la technologie pour entamer des discussions avec les différents partenaires du projet en attendant que la situation revienne à la normale.</p>

			Différentes options d'atténuation des risques seront explorées pour la mise en œuvre des formations, par exemple à travers la réduction de la taille des groupes de formation, la mise en place et le strict respect des protocoles d'hygiène ainsi que la fourniture d'équipements de protection individuelle (<i>personal protective equipment</i> - PPE)
<i>Augmentation des prix des matériaux/couts de construction et des matériaux de base</i>	Diminution des livrables du projet (notamment les infrastructures et les équipements) et l'impact du projet	Impact : moyen Probabilité : moyenne	Le consortium veillera à ce que les processus d'approvisionnement soient correctement mis en œuvre et assurera une communication régulière avec les homologues du gouvernement et le bailleur de fonds pour gérer les attentes et garantir que des mesures correctives peuvent être prises à temps.

- d) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

Le comité de pilotage jouera également le rôle d'assurance qualité. Le budget du Suivi & Evaluation et Communication s'élève à 6% du budget global du projet, soit 287,896 USD. Ce montant permettra donc de faire un suivi et évaluation des activités du projet comme la collecte et l'analyse des données de base, les visites de suivi, l'évaluation finale, les sondages de perception et autres réunions techniques.

Enfin, le projet assurera une coordination étroite avec le Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant de Conflits Armés (STAREC) notamment à travers des activités conjointes de suivi et évaluation. Les membres du STAREC travailleront en collaboration avec les agences de mise en œuvre afin d'assurer le progrès vers les résultats et la coordination entre les différents acteurs d'intervention. Il contribuera par son expertise aux activités de suivi et de coordination prévues dans le cadre du projet.

Un budget réservé pour le suivi et évaluation permettra de couvrir l'ensemble des missions de planification, de suivi et d'évaluation des activités du projet ; l'organisation des comités de pilotage

ainsi que la réalisation de sondages de perception auprès des bénéficiaires et des communautés tels que prévu dans le cadre de résultat du projet.

En outre, le projet dispose d'un(e) expert(e) en suivi et évaluation qui assure la compilation des informations fournies par les différents partenaires de mise en œuvre. Il/Elle travaille directement avec le/la Coordonnateur(trice) du projet et les différents experts des composantes et des agences d'exécution afin de garantir l'atteinte des résultats prévus.

Le projet sera suivi de la manière suivante :

Dans le cadre du cycle annuel

- Un exercice préliminaire de collecte de données pour définir les lignes de référence de chaque indicateur de produit. Ce cadre de résultat mis à jour sera présenté au comité de pilotage le 6ème mois de la mise en œuvre du projet.
- Une évaluation de la qualité enregistrera chaque semestre les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité.
- Un rapport semestriel et annuel d'avancement fondé sur les informations soumis par le/la coordinateur(trice) de projet au Comité de pilotage par le biais de l'assurance qualité du projet.
- Un journal des enseignements sera régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continus au sein de l'organisation et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi du calendrier sera activé et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.

Evaluation finale

- Au cours du dernier mois de la mise en œuvre du projet, une évaluation finale sera effectuée par un consultant externe et indépendant. Sous la direction générale du comité de pilotage, le/la coordinateur (trice) de projet et le responsable de l'unité S&E seront responsables de la gestion au jour le jour de l'évaluation. Le PNUD et l'ONU FEMMES sont informés et contribuent au processus.
- L'objectif principal de l'évaluation indépendante finale sera d'évaluer les résultats (extrants) générés à partir de ce projet par rapport aux cinq critères : l'efficacité, l'efficience, la pertinence, l'impact et la durabilité.
- Cette évaluation finale et les rapports semestriels et annuels seront utilisés comme outils de partage des connaissances et de l'apprentissage à la fois avec les partenaires nationaux ainsi que les donateurs et d'autres organismes.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

Il s'agit d'un programme catalytique : les financements reçus ne permettent pas de répondre globalement à tous les besoins identifiés en matière de sécurisation et pacification des communautés de la province du Kasai mais contribuent à insuffler de nouvelles dynamiques au niveau communautaire

en matière de sécurité, de gouvernance et de développement économique. Ainsi, la mobilisation de ressources additionnelles est particulièrement importante et cruciale afin de pouvoir étendre ces interventions auprès d'autres communautés vivant dans des territoires ayant été également affectés par le conflit mais souffrant également de la faiblesse de l'autorité de l'Etat et de l'enclavement économique.

Il s'agit également de pouvoir favoriser les synergies entre ce projet et les autres interventions humanitaires, de paix et de développement mises en œuvre dans la province. Le travail mené dans le cadre de l'approche Nexus contribue ainsi à renforcer la durabilité des interventions. De même, la complémentarité entre les actions spécifiques menées dans la province du Kasai et les interventions menées au niveau central est particulièrement cruciale pour assurer la durabilité et l'appropriation des objectifs, stratégies et résultats.

Au niveau de la pérennisation des résultats atteints, la stratégie du projet est basée sur la mise en place de mécanismes communautaires participatifs de planification du développement local multidimensionnel ; la mise en place, l'opérationnalisation et le renforcement des capacités de ces mécanismes, en particulier les Comités locaux de paix et développement (CLPD) et les Conseils locaux de sécurité de proximité (CLSP) assurent l'appropriation des acteurs locaux et la durabilité des actions menées.

Par ailleurs, les agences récipiendaires du projet, en collaboration avec la MONUSCO/la SSU maintiendront un plaidoyer permanent auprès des autorités nationales et locales d'un texte sur le fonds CLSP, le paiement des policiers impayés et sollicitera des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre des plans de réforme du secteur de la sécurité.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Voir le budget en annexe du document

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Recipient will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.
---	------------	--

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to

comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.

- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹²
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹² Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1: La sécurité des populations locales est renforcée grâce à la mise en place de services de sécurité de proximité</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p>		<p>Indicateur 1 a :</p> <p>% des membres des communautés ciblées ayant affirmé qu'ils font confiance à la police pour assurer leur sécurité au quotidien (désagrégé par sexe et par âge)</p> <p>Niveau de référence: à déterminer Cible: 50 %</p>	<p>Enquête de perception</p> <p>Semestriel</p>	<p>Premier mois</p> <p>&</p> <p>Dernier mois du projet</p>
		<p>Indicateur 1 b</p> <p>% de la population estimant être en sécurité dans leur quartier/village (désagrégé par sexe et par âge)</p> <p>Niveau de référence: à déterminer Cible: 70 %</p>	<p>Enquête de perception</p> <p>Semestriel</p>	<p>Premier mois</p> <p>&</p> <p>Dernier mois du projet</p>
		<p>Indicateur 1 c</p> <p>% de la population ayant affirmé que les CLSP contribuent à l'amélioration de la situation sécuritaire (désagrégé par sexe et par âge)</p> <p>Niveau de référence : à déterminer Cible: 50 %</p>	<p>Enquête de perception</p> <p>Semestriel</p>	<p>12 mois après le démarrage du projet</p> <p>&</p> <p>Dernier mois du projet</p>
		<p>Indicateur 1d</p> <p>Nombre d'incidents de sécurité/ ou de conflits inter communautaires rapportés dans les localités ciblées par le projet</p> <p>Niveau de référence : à déterminer Cible: à déterminer</p>	<p>Enquête de perception; Rapport d'activités de la police; rapports officiels des autorités administratives</p>	<p>Premier mois</p> <p>&</p> <p>Dernier mois du projet</p>

		Indicateur 1e % de personnes satisfaites des services rendus par la police Niveau de référence : à déterminer Cible: 50%	Enquête de perception ; compte rendus des CLSP Semestriel	Premier mois & Dernier mois du projet
	Produit 1.1 La police a des capacités renforcées pour assurer la sécurité des populations Liste des activités relevant du produit:	Indicateur 1.1.1 Nombre d'agents de police formés sur l'approche et les principes de police de proximité Niveau de référence: 0 Cible: 120	Rapport de formation ; photos ; liste des officiers de police formés Semestriel	6 premiers mois du mois
	- Formation sur les principes de police de proximité (environ 120 policiers, 6 mois) dans la ville de Tshikapa ; - Formation des cadres de la Police (tous les hauts cadres de tous les 5 territoires du Kasai pour un effet de changement / d'entraînement pour les policiers placés sous leur responsabilité, même si le projet ne peut pas couvrir tous les territoires) ; - Formation de la police sur les droits de l'homme y compris la lutte contre les VBG, la Protection Internationale, le Prévention de l'exploitation et abus sexuel (PSEA) et les principes humanitaires ; - Équipement et déploiement des unités de police formées sur les principes de police de proximité, y	Indicateur 1.1.2 Nombre cadres de la police formés sur les notions de redevabilité de la police Niveau de référence: 0 Cible: 20	Rapport de formation ; photos ; liste des officiers de police formés Semestriel	3 premiers mois du projet
		Indicateur 1.1.3 Nombre de bâtiments de la PNC construits / réhabilités pour abriter les unités de police de proximité Niveau de référence: 0 Cible: 1 à déterminer	Acte de donation ; Rapport d'achèvement des travaux Semestriel	9 mois après le démarrage du projet
		Indicateur 1.1.4 Nombre de policiers qui connaissent les principes de masculinité positive et les appliquent dans leur travail et dans leur vie privée.	Rapport de formation ; photos ; liste des officiers de police formés ; pré and post-test	5 mois après le démarrage du projet

	<p>compris appui en moyens logistiques et de communication afin de permettre une réponse rapide de la police dans les communautés (motos, bicyclettes et radios, ainsi que du matériel informatiques et bureautiques) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction / réhabilitation d'un centre de formation temporaire ; - Construction / réhabilitation des commissariats/sous-commissariats/commissariats urbains de police ; - Formation sur la gestion et à la maintenance des équipements et infrastructures. 	<p>Niveau de référence: 0 Cible: 120</p>	Semestriel	
		<p>Indicateur 1.1.5</p> <p>Nombre de policiers formés sur la gestion et à la maintenance des équipements et infrastructures.</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 10</p>	<p>Rapport de formation ; photos ; liste des officiers de police formés</p> <p>Semestriel</p>	9 mois après le démarrage du projet
		<p>Indicateur 1.1.6</p> <p>% de la population ayant le sentiment d'être en sécurité grâce au déploiement des unités de police de proximité (désagrégé par sexe et par âge)</p> <p>Niveau de référence : à déterminer Cible: 50 %</p>	Enquête de perception	Premier mois & Dernier mois du projet
		<p>Indicateur 1.1.7</p> <p>% de la population ayant affirmé que la mise en place de la police de proximité a contribué à l'amélioration de la sécurité locale (désagrégé par sexe et par âge)</p> <p>Niveau de référence : à déterminer Cible: 50 %</p>	Enquête de perception	Premier mois & Dernier mois du projet
		<p>Indicateur 1.1.8</p> <p>% de réduction du taux de criminalité dans les zones cibles (désagrégé par type de crime)</p>	Statistiques criminelles de la PNC ; enquête de perception	Premier mois &

		Niveau de référence : à déterminer Cible: 50 %		Dernier mois du projet
	Produit 1.2 Des mécanismes de redevabilité interne et externe sont opérationnels pour améliorer la qualité des services de sécurité envers les populations	Indicateur 1.2.1 Nombre de séances de discussion sur le travail de la police organisés devant les communautés Niveau de référence : à déterminer Cible : à déterminer	Comptes rendus des séances de travail ; photos ; liste des participants Trimestriel	A définir
	Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 1.2.2 Nombre de dossiers de discipline enregistrés et traités au niveau de l'antenne provinciale de l'IGPNC Niveau de référence : à déterminer Cible : à déterminer	Rapports de supervision Semestriel	7 mois après le démarrage du projet
	- Mise en place d'une antenne de l'Inspection Générale de la Police Nationale Congolaise (IGPNC) pour assurer le contrôle des actions menées par la PNC et assurer la redevabilité interne des forces de l'ordre ; - Appui aux commandants d'unité pour qu'ils rendent compte de leurs actions devant les conseils locaux de sécurité et Forums de quartier (redevabilité externe) ; - Accompagnement et coaching des unités de police de proximité.	Indicateur 1.2.3 Nombre d'activités de coaching organisées pour les unités de police de proximité Niveau de référence : à déterminer Cible : à déterminer	Rapports d'activités des moniteurs ; Photos Semestriel	8 mois après le démarrage du projet
	Produit 1.3 La gestion de la sécurité au niveau communautaire est améliorée à travers une approche inclusive et participative	Indicateur 1.3.1 Nombre de Comités Locaux de Paix et Sécurité et de forums de quartiers opérationnels Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer	Rapport d'activités des CLSP ; liste des participants Trimestriel	A définir
	Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 1.3.2		

	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mobilisation communautaire pour améliorer la compréhension et la participation de la communauté à la sécurité ; - Mise en place et fonctionnement des Conseils Locaux de Sécurité de Proximité (CLSP) et renforcement des capacités de leurs membres (synergie avec les CLPD); - Mise à disposition de bâtiments et d'équipements pour les CLSP ; - Mise en place des forums de quartiers et renforcement des capacités de leurs membres - Formation des médias (radios communautaires) et des membres de la société civile à l'introduction de la police de proximité ; 	<p>Nombre de personnes (désagrégé par âge et par sexe) sensibilisées sur les questions sécuritaires et les mécanismes de gouvernance locale en matière de sécurité</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer</p>	Rapport d'activités de sensibilisation ;	A définir
		<p>Indicateur 1.3.4</p> <p>Nombre de membres de la communauté participant aux mécanismes de gouvernance locale en matière de sécurité (désagrégé par sexe)</p> <p>Niveau de référence : à déterminer Cible : à déterminer</p>		
	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne de sensibilisation (y compris émissions de radio et des tables rondes radiophoniques) sur les comités de conseils locaux de sécurité et les forums de quartier, la police communautaire, les rôles et responsabilités des institutions de sécurité, les principes et mécanismes de redevabilité, etc. ; 	<p>Indicateur 1.3.5</p> <p>% des autorités locales et /ou coutumières et des agents de sécurité engagés dans la promotion du Genre et la communication pour le changement de comportements (CCC) sur les SGBV.</p> <p>Niveau de référence : à déterminer Cible : à déterminer</p>	<p>Enquête auprès des autorités</p> <p>Semestriel</p>	12 mois après le démarrage du projet
	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'activités de rapprochement entre la population civile et les forces de sécurité ; - Engagement des communautés, autorités locales et /ou coutumières et agents de sécurité à la promotion du Genre et la communication pour le changement de comportements (CCC) sur les SGBV. 	<p>Indicateur 1.3.6</p> <p>% d'hommes et de femmes ayant affirmé que le tissu social est renforcé grâce aux activités de rapprochement des communautés initiées par le projet</p> <p>Niveau de référence : à déterminer Cible : 70%</p>	<p>Enquête de perception</p> <p>Semestriel</p>	<p>Premier mois</p> <p>&</p> <p>12 mois après le démarrage du projet</p>

	<p>Produit 1.4 Les Plans Locaux de sécurité de proximité sont élaborés et mis en œuvre par les communautés</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'élaboration de diagnostics locaux de sécurité dans les zones ciblées ; - Élaboration des Plans Locaux de Sécurité de Proximité (PLS), en lien avec les Plans locaux de paix et de développement (PLDP) intégrant l'analyse des conflits et dimension genre ; - Plaidoyer pour la mise en œuvre du fonds CLSP ; - Identification et mise en œuvre de projets à « impact rapide » issus des PLS (ou Appui à la conception et mise en œuvre des projets locaux produits par les fora des quartiers et validés par CLSP et dont 30% axés sur les besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles) (liens avec produit 2.3). 	<p>Indicateur 1.4.1</p> <p>Nombre de plans locaux de sécurité de proximité élaborés et ayant fait l'objet de mesure d'application</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Plans ; rapport d'élaboration des PLS</p> <p>Semestriel</p>	<p>6 mois après le démarrage du projet</p>
	<p>Indicateur 1.4.2</p> <p>Nombre de diagnostics et de plans locaux de sécurité sensibles au genre (30% axés sur les besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer</p>	<p>Rapport d'activités des diagnostics</p> <p>Trimestriel</p>		
	<p>Indicateur 1.4.3</p> <p>Nombre de cas d'abus et d'exploitation sexuelle reportés et investigués au sein de la Police</p> <p>Niveau de référence : à déterminer Cible : à déterminer</p>	<p>Rapport d'enquête de la police ;</p>	<p>Tous les mois</p>	
<p>Résultat 2: L'intégration sociale et économique et la résilience des communautés, en particulier celle des groupes vulnérables, est renforcée comme alternative à la violence</p>		<p>Indicateur 2.a</p> <p>% Augmentation de l'offre ou demande de production</p> <p>Niveau de référence : à déterminer Cible : 60%</p> <p>Indicateur 2.b</p>	<p>Enquête de perception</p> <p>Semestriel</p>	<p>Premier mois</p> <p>&</p> <p>12 mois après le démarrage du projet</p>

(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) (Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		% d'augmentation des revenus des bénéficiaires (désagrégé par sexe et par âge) Niveau de référence : à déterminer Cible : 60 %	Enquête de perception Semestriel	Premier mois & 12 mois après le démarrage du projet
		Indicateur 2 c Nombre d'emplois créés à travers les AGR (désagrégé par catégories : victimes ; démobilisés volontaires ; homme ; femmes) ; Niveau de référence: 0 Cible: à déterminer	Liste des bénéficiaires; acte de donation; Photos Semestriel	6 mois après le démarrage du projet
		Indicateur 2 d % de bénéficiaires déclarant être en mesure de subvenir à leurs besoins et ceux de leurs familles Niveau de référence: 0 Cible: 80%	Liste des bénéficiaires; Enquête de perception Semestriel	10 mois après le démarrage du projet
	Produit 2.1 Les plans locaux de paix et de développement (PLPD) intégrant l'analyse des conflits et la dimension genre, en lien avec les plans locaux de sécurité de proximité, sont élaborés et mis en œuvre,	Indicateur 2.1.1 Nombre de plan locaux de paix et de développement élaborés et ayant fait l'objet de mesures d'application Niveau de référence : 0 Cible : 10	Plans ; liste des participants aux séances de travail sur l'élaboration des plans Trimestriel	8 mois après le démarrage du projet
	Liste des activités relevant du produit : Renforcement des capacités des acteurs locaux dans l'élaboration de plans locaux de paix et de développement (PLPD) par les	Indicateur 2.1.2 Nombre de membres de la communauté participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des CLPD Niveau de référence : à déterminer Cible : à déterminer	Rapport de formation ; liste des participants ; photos Semestriel	5 mois après le démarrage du projet

	CLPD (en synergie avec les CLPS) ¹³ ; Élaboration et mis en œuvre des PLPD (intégration de l'analyse des conflits et de la dimension genre ; lien avec les PLSP es) en vue d'encadrer les interventions socioéconomiques ;			
	Produit 2.2 Un environnement favorable à la relance socio-économique et à la consolidation de la paix est rétabli Liste des activités relevant du produit : - Communication et mobilisation inclusive des femmes et des jeunes à risques et de la communauté - Identification participative des bénéficiaires et sensibilisation des jeunes et des communautés à la paix et au vivre ensemble ; - Assistance et accompagnement psycho-social des jeunes à risques ; - Développer des activités récréatives au profit des jeunes/femmes (théâtres, danses traditionnelles, sport, etc.) sur des thématiques relatives à la sécurité des communautés et la promotion du « vivre ensemble » ;	Indicateur 2.2.1 Nombre de femmes et de jeunes à risque identifiés de manière participative pour participer aux activités du vivre ensemble ; Niveau de référence : Cible : à déterminer	Rapport de sélection des bénéficiaires Semestriel	5 mois après le démarrage du projet
		Indicateur 2.2.2 Nombre de jeunes à risque ayant bénéficié d'une assistance psycho-sociale Niveau de référence : à déterminer Cible : à déterminer	Liste des bénéficiaires ;	Tous les mois
		Indicateur 2.2.3 Nombres de jeunes hommes et de jeunes femmes ayant des capacités accrues sur les métiers porteurs d'emplois Niveau de référence : à déterminer Cible : à déterminer	Rapport de formation ; liste des bénéficiaires ; photos Semestriel	5 mois après le démarrage du projet

¹³ Cette activité s'inscrit en synergie et complémentarité avec les interventions du projet SSKAT et la mise en place de CLPD dans les zones ciblées. Ainsi, ce projet permettra d'étendre les zones d'interventions.

	<ul style="list-style-type: none"> - Création ou redynamisation des structures communautaires de jeunes ; - Faciliter la formation professionnelle des jeunes et des femmes au profit des métiers porteurs. 			
	<p>Produit 2.3 Des infrastructures communautaires œuvrant à la relance socioéconomique et à la cohésion sociale des communautés, sont réhabilitées à travers la création d'emplois temporaires</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>Identification participative des infrastructures communautaires à réhabiliter à travers des projets HIMO (haute intensité de main d'œuvre) ;</p> <p>Mise en œuvre de la réhabilitation des infrastructures communautaires selon l'approche HIMO ;</p> <p>Sensibilisation des bénéficiaires à l'approche HIMO sur des thématiques de base : genre, gestion d'associations, élaboration de plans d'affaires, etc.</p>	<p>Indicateur 2.3.1</p> <p>Nombre et type d'infrastructures communautaires réhabilitées/construites à travers l'approche HIMO</p> <p>Niveau de référence : à déterminer</p> <p>Cible : à déterminer</p>	<p>Rapport d'achèvement des travaux ; liste des bénéficiaires HIMO</p> <p>Mensuel</p>	<p>Entre 3 e et 15 mois de mise en œuvre</p>
		<p>Indicateur 2.3.2</p> <p>Nombre de bénéficiaires vulnérables des communautés locales embauchées dans le HIMO par provinces (désagrégé par sexe)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : à déterminer</p>	<p>Liste des bénéficiaires ; photos des travaux</p> <p>Mensuel</p>	<p>Entre 3 e et 15 mois de mise en œuvre</p>
	<p>Produit 2.4 Les jeunes et les femmes ont accès à des moyens de</p>	<p>Indicateur 2.4.1</p>	<p>Acte de donation : liste des bénéficiaires ; liste</p>	

	subsistance durables (à travers le lancement ou le renforcement d'activités génératrices de revenus innovantes, ainsi que la capitalisation sur leur épargne constituée) contribuant à réduire leurs vulnérabilités socioéconomiques	Nombre d'activités génératrices de revenus fonctionnelles (rendre compte sur leur capital et son évolution) Niveau de référence : à déterminer Cible : à déterminer	des subventions/ liste des intrants Semestriel	Après identification des bénéficiaires des AGR
	Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 2.4.2		
	- Création d'un système de soutien et de mentor composé par tous les acteurs communautaires dans le but de l'insertion économique des jeunes et femmes ; - Appuyer les formations de formateurs (TOT) pour les jeunes et femmes axées sur les moyens de subsistance durable ; - Appui-conseil pour la structuration des bénéficiaires en groupes d'intérêts économiques communs et le développement d'activités économiques rentables et durables, déplacés internes et des expulsés ; - Micro-subventions pour multiplier l'épargne constituée sous forme de subside au démarrage (en capital, fonds de roulement ou équipement) ; - Suivi technique et appui-conseil en gestion dans la conduite des activités économiques ; mise en réseau avec des opérateurs dans les filières.	Nombre de personnes formées comme formateurs des jeunes et des femmes sur les moyens de subsistance Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer	Rapport de formation ; liste des participants ; photos Semestriel	Après identification participative des formateurs
		Indicateur 2.4.3		
		Nombre de membres de communautés vulnérables impliquées dans les AGR pour la relance d'une économie durable (désagrégré par sexe et faire le suivi du capital et revenus) ; Niveau de référence : 0 Cible : 400	Liste des bénéficiaires ; acte de donation/ liste des intrants ; photos Semestriel	Après identification des bénéficiaires des AGR
	Indicateur 2.4.4			
	Nombre de chaînes de valeurs renforcées Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer	Rapport d'activités ; rapport d'évaluation Semestriel	12 mois après le démarrage du projet	
	Indicateur 2.4.5			

	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et analyse des chaînes de valeurs et de des filières porteuses dans la province du Kasai ; - Appui à la résolution des goulots d'étranglement de plusieurs filières porteuses ; - - Renforcement/Développement des chaînes de valeur (production, commercialisation, transformation, structuration des acteurs, etc.). 	<p>% d'acteurs économiques locaux (producteurs agricoles) connectés aux marchés locaux</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer</p>	Rapport d'évaluation	
		<p>Indicateur 2.4.6</p> <p>% de la population ayant affirmé que leur condition de vie s'est améliorée grâce à la mise en place des chaînes de valeurs</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 60%</p>	Enquête de perception	Premier mois & Fin du projet
Fonds/Activités complémentaires du HCR	<p>Produit externe 3.1 Un environnement favorable à la relance socio-économique et à la consolidation de la paix est rétabli</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux structures communautaires de jeunes pour la prévention des conflits et protection des droits humains - Information, accueil, orientation, accompagnement, suivi pour rapprocher les jeunes des entreprises 	<p>Indicateur complémentaire 3.1.1</p> <p>Les jeunes sont formés sur les méthodes collaboratives des Résolutions (MCR) des conflits au sein des communautés</p> <p><i>Nombre de formations dans le territoire de Kamonia/Tshikapa</i></p> <p>Niveau de référence : n/a Cible : a déterminer</p>	Rapport d'activités et Listes des présences.	Semestriel
		<p>Indicateur complémentaire 3.1.2</p> <p>Les capacités des comités de paix au sein des communautés sont renforcées et certains comités sont mise en place.</p> <p><i>Nombre de comités de paix mis en place et renforcés</i></p> <p>Niveau de référence : n/a Cible : 50</p>	Semestriel	

		<p>Indicateur complémentaire 3.1.3</p> <p>Les activités de relance économique à travers l'appui au AGR des jeunes sont soutenues et les jeunes ont bénéficié des AGR.</p> <p><i>Nombre des jeunes bénéficiant des AGR dans le territoire de Kamonia/Tshikapa</i></p> <p>Niveau de référence : n/a Cible : a déterminer</p>		
		<p>Indicateur complémentaire 3.1.4</p> <p>Les formations clés en main, formation qualifiante à l'endroit des jeunes sont organisées, les jeunes sont formés et outillés.</p> <p><i>Nombre des formations organisées et des jeunes formés (50% des Garçons et 50% des Filles)</i></p> <p>Niveau de référence : n/a Cible : à déterminer</p>		
		<p>Indicateur complémentaire 3.1.5</p> <p>Les centres de formation sont réhabilités et renforcés en matériels didactiques</p> <p><i>Dotation des centres de formation en matériels didactiques</i></p> <p>Niveau de référence : n/a Cible : 10 fois/500 matériels</p>		

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	X		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	X		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?		X	
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?		N/A	